



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
DRÔME

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Marcel-lès-Valence, le 12/07/13

Vautours fauves et pastoralisme : la LPO Drôme et 12 organismes appellent l'Etat à organiser la concertation pour une cohabitation paisible

Dans un courrier adressé aux Préfets des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, datée du 10 juillet 2013, 13 organismes cosignataires demandent aux services de l'Etat concernés de mettre en place, dans les meilleurs délais, une procédure d'expertise des cas supposés ou réels d'interventions de vautours sur animaux vivants.

Ces 13 organismes, publics et privés, sont tous spécialisés dans la protection de la nature et en particulier dans le domaine des rapports pastoralisme/vautours.

La procédure devra, en relation étroite avec les professionnels de l'élevage, les structures signataires de la lettre et les services de l'Etat compétents, répondre très concrètement à toutes les interrogations des professionnels de l'élevage, lorsqu'ils suspectent une intervention des vautours, *ante-mortem*.

NB : Cette lettre a fait l'objet d'un long travail de concertation initié en mai 2013.

PJ : Courrier du 10 juillet 2013 « Intervention de vautours fauves sur bétail encore vivant : prévention et gestion de crises éventuelles. »

Contacts presse :

Roger MATHIEU : 06 30 12 20 52

Gilbert DAVID : 06 52 63 91 55



COMMUNIQUE DE PRESSE

Concernant le cas de Plan-de-Baix (Drôme) survenu le mardi 9 juillet 2013

La LPO Drôme désire apporter les précisions suivantes :

- La LPO Drôme entend parfaitement les déclarations de l'éleveur et ne les remet pas en cause;
- La LPO Drôme prend note des constatations du vétérinaire de l'éleveur ;
- Ces cas sont connus comme exceptionnels et ont fait l'objet de multiples expertises dans les Pyrénées (expertises effectuées par des agents de l'Etat et des vétérinaires mandatés et spécialisés) ;
- Selon ces expertises pyrénéennes, les très rares cas d'interventions de vautours sur bovins vivants se sont toujours produits lorsque la mise bas se passait mal et que les animaux étaient seuls, sans présence humaine, et immobilisés en présence de sang et de placenta ;
- Il a été démontré que jamais les vautours ne s'intéressaient à des animaux sains et en pleine possession de leurs moyens ; devant ces conclusions, l'Etat a renoncé à pratiquer des expertises systématiques ;
- La LPO Drôme rappelle que dans la Drôme, il existe deux services d'équarrissage naturel (Parc naturel régional du Vercors et "Vautours en Baronnies") ; ces deux services d'équarrissage naturel emploient 3 salariés et éliminent chaque année, grâce aux vautours, 140 (cent quarante) tonnes d'ovins et de caprins morts (les collectes concernent 150 à 200 éleveurs du Vercors et des Baronnies).
Sans compter les placettes d'équarrissage particulières « agréées » sur les terrains des éleveurs volontaires et les tonnes de cadavres éliminés chaque année sur les zones d'estive prévenant ainsi des risques de pollution des sources et rivières ;
- Que les vautours jouent, ainsi, et particulièrement en montagne, un rôle sanitaire essentiel ;
- La LPO Drôme redit qu'elle est prête à apporter toute son aide et sa compétence dans la biologie et l'éthologie des vautours aux professionnels de l'élevage et aux services de l'Etat pour une bonne cohabitation entre pastoralisme et vautours.